

Questions orales

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES**LE PROJET D'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

A la suite des remarques qu'il a faites lors de sa conférence de presse, avant-hier, à l'effet que M. Lévesque, premier ministre de la province de Québec, a réussi à endormir les Canadiens au sujet de ses vraies intentions, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement du Québec poursuit son projet d'indépendance dans le cadre de ses relations avec le gouvernement fédéral? De plus pourrait-il dire quelle position le gouvernement fédéral entend prendre relativement à la menace de ce gouvernement de tenir un référendum dans le but de se donner un mandat de négocier le retrait de sa province de la Confédération?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la question demanderait à être traitée fort longuement. Je pense que l'on peut dire, en résumé, que personne ne se méprend sur les intentions du gouvernement péquiste, qui veut mener le Québec vers l'indépendance. Personne en tout cas de ce côté-ci de la Chambre. Il est vrai que les déclarations du premier ministre péquiste à Regina, l'été dernier, semblent avoir un peu endormi notamment les premiers ministres des autres provinces, mais je ne pense pas qu'aucun Québécois ne se méprenne sur les intentions du Parti Québécois, c'est-à-dire celles de tenter de faire du Québec un pays indépendant.

* * *

[Traduction]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL RELATIVEMENT AUX SERVICES MÉDICAUX DES INDIENS**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre le sait, le gouvernement fédéral s'appête à remettre aux provinces l'administration des services médicaux des Indiens. Elle sait également que les Indiens s'en inquiètent, qu'ils sont venus nous voir à Ottawa et qu'ils ont envoyé des télégrammes au ministre.

Le ministre peut-elle nous dire si elle voudrait songer à reporter cette décision et garantir les soins médicaux des Indiens étant donné que ceux-ci se préoccupent de ce qui pourrait arriver à leurs droits à ces services que leur garantissent les traités?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il n'a jamais été question d'un tel transfert et je tiens à l'affirmer sans réserve. Je me demande à quoi songe le député. Comme il me l'a

demandé, je m'empresse d'affirmer que nous cherchons toujours à améliorer la santé de tous les Indiens du Canada.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, l'affaire est assez étrange. Des représentants de la Fraternité des Indiens de la Saskatchewan, de la Fraternité nationale des Indiens, des Indiens du Manitoba et du Yukon sont venus rendre visite à des députés des différents partis. Ils ont expédié un long télégramme au ministre. Celle-ci a répondu que le gouvernement était toujours décidé à remettre aux provinces les services médicaux des Indiens. Le télégramme est daté du 18 octobre.

Aujourd'hui, le ministre revient sur sa position et je voudrais qu'elle tire les choses au clair. Déclare-t-elle aux peuples indiens que leur service de santé restera l'apanage du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social et ne sera remis ni aux provinces ni aux gouvernements territoriaux comme elle l'indiquait dans son télégramme?

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, le télégramme était peut-être trop long pour que le député le lise en entier. S'il avait pris le temps de le faire, il aurait constaté que les délégués de la Fraternité nationale des Indiens qui sont venus me rencontrer à Ottawa cette semaine, m'ont posé des questions et m'ont fait part de leurs préoccupations concernant ce que nous appelons dans le jargon administratif, les postes ou les dépenses non assurés. Cela n'a rien à voir avec les services médicaux en soi. Il n'y a aucun changement à cet égard et nous continuons d'assumer sans réserve nos responsabilités historiques. Cela s'applique aux lunettes—et je leur ai dit qu'une même personne ne pourrait en avoir plusieurs paires par année. Cela s'applique aux prothèses et frais dentaires, comme aux frais de transport et aux médicaments.

Cette question est très grave et si le député est honnête, il s'en rendra compte. Nous ne pouvons pas permettre à un groupe de personnes de dépenser sans compter, car cela entraînerait des abus qui soulèveraient la réprobation générale. Si elles ne sont pas limitées, ces dépenses pourraient nous amener à la faillite. Les directives que j'ai publiées en septembre accordent aux Indiens assistés sociaux 50 p. 100 de plus que ne leur offrent les provinces.

* * *

LES POSTES**L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DE COMPENSER LE DÉFICIT ACCRU PAR UNE NOUVELLE HAUSSE DES TARIFS POSTAUX**

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Postes. Le 21 novembre 1977, le ministre des Postes de l'époque avait annoncé des hausses importantes des tarifs postaux pour toutes les classes de courrier à compter du 1^{er} avril 1978. Un an plus tard, à cause des problèmes constants au ministère des Postes, le déficit pour l'année financière 1978-79 sera beaucoup plus élevé que les 525 millions de dollars que le ministre actuel des Postes avait prédits en juin dernier.